ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Étude de faisabilité

portant sur l'extension du Master en médecine de l'Université de Fribourg en partenariat avec le canton du Valais

L'essentiel en bref

Résumé du rapport validé le 5 novembre 2026
par le Comité de pilotage Fribourg-Valais

L’étude de faisabilité confirme que l’extension du Master en médecine humaine de l’Université de Fribourg (Unifr) en Valais est réalisable et très prometteuse pour les deux cantons. Le projet d’extension prévoit 40 places supplémentaires par volée d’étudiantes et étudiants, ce qui double la capacité actuelle du Master, passant de 40 à 80 places d’études par an. Le nouveau parcours se déroulera en grande majorité en Valais, sous la responsabilité académique de l’Unifr. Plutôt que de créer une nouvelle filière, un cursus qui a déjà fait ses preuves est étendu à un nouveau territoire, en unissant les forces des deux cantons.

Pourquoi agir maintenant

La Suisse manque durablement de médecins de premier recours. Un quart des médecins a plus de 60 ans, et 40 % des postes seront à repourvoir d'ici 2035. Fribourg et le Valais comptent moins de médecins de premier recours par habitant que la moyenne nationale.

Aujourd'hui, le Master fribourgeois ne peut accueillir qu’un tiers des diplômées et diplômés de son propre Bachelor, les hôpitaux fribourgeois étant en pleine capacité d’accueil. De plus, parmi les étudiantes valaisannes et étudiants valaisans qui souhaitent majoritairement poursuivre leur parcours à l’Unifr, seule la moitié peut y rester. Cette situation contraint de nombreuses étudiantes et nombreux étudiants francophones à partir dans une université germanophone, ce qui affaiblit l'attractivité du Bachelor fribourgeois auprès de cette population.

Le modèle proposé

- Extension du programme sur sol valaisan : 40 étudiantes et étudiants supplémentaires formés principalement en Valais.
- Responsabilité académique : l'Unifr garde l'entière responsabilité du cursus, c'est-à-dire le programme, les évaluations, l'accréditation et la délivrance du titre. Une antenne de l'Unifr est créée à Sion pour coordonner les activités en Valais.
- Recrutement : les étudiantes et étudiants du parcours valaisan proviennent du Bachelor de l'Unifr.
- Enseignement théorique : le premier semestre se fait en commun à Fribourg, pour souder les volées et mutualiser l’enseignement. La suite de l’enseignement théorique est donnée principalement par visioconférence entre les deux sites, avec un accompagnement local des travaux en petits groupes.
- Formation clinique : elle se déroule ensuite à l'Hôpital du Valais (CHVR et SZO) et dans les cabinets de médecine de famille valaisans.
- Gains d’efficience : mutualisation de certains enseignements théoriques et socle de recherche (chaires mises en place pour le Master) directement mobilisable pour soutenir l’extension du programme.

Le projet repose sur les atouts reconnus du Master fribourgeois. Sa pédagogie est innovante, il est fortement ancré dans la pratique clinique et il donne une large place à la médecine de famille. Ses étudiantes et étudiants obtiennent d'excellents résultats à l'examen fédéral, parmi les meilleurs de Suisse. Le facteur clé de succès est de garantir une qualité de formation équivalente sur les deux sites.

Un partenariat gagnant pour les deux cantons

- Pour Fribourg : le nombre de places de Master double, avec une forte baisse du coût par étudiant (environ 25 %) dû à la mutualisation de certaines activités et à des gains d’efficience. Toutes les étudiantes et tous les étudiants fribourgeois pourront terminer leurs études à l’Unifr, et celle-ci renforce sa position en médecine humaine et en médecine de famille au niveau intercantonal et national.
- Pour le Valais : le canton accueille sur son territoire un Master qui a fait preuve de sa qualité pour une fraction de ce qu'il coûterait s'il le créait seul. Il valorise aussi son potentiel de formation clinique, à l'hôpital comme en cabinet. Les études deviennent plus accessibles pour les jeunes Valaisannes et Valaisans, qui se déplacent moins et paient moins de logement. Enfin, comme

les médecins s'installent souvent là où ils ont été formés, le canton peut espérer retenir davantage de jeunes médecins, notamment en médecine de famille.

Coûts et financement

À pleine capacité, dès 2031, sans les infrastructures, le programme de 80 étudiantes et étudiants par volée coûte 22.1 millions de francs bruts par an. L'extension en représente 7.6 millions. Le coût annuel par étudiante ou étudiant baisse d'environ 120'000 à 92'000 francs.

Le financement repose sur plusieurs sources : les contributions de l'Accord intercantonal universitaire (AIU), les subventions fédérales de base et les taxes d'études. A pleine capacité, il reste environ 6.3 millions de francs par an à la charge des deux cantons, financés d'une part par l'enveloppe fribourgeoise et d'autre part, par une contribution directe du Valais (art. 12 de la loi valaisanne sur l'encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER)). Par prudence, aucun autre financement non confirmé n'a été pris en compte.

Calendrier

Le lancement de l'extension en Valais du Master en médecine de l'Université de Fribourg est fixé à la rentrée académique de septembre 2029.

Conditions de réussite et risques

Aucun des risques identifiés ne remet en cause la faisabilité du projet. L'enjeu principal est la capacité du système de soins valaisan à accueillir les étudiantes et étudiants. Trois conditions doivent être réunies avant l'ouverture :

1. un financement pérenne garanti par les deux cantons ;
2. le recrutement d'environ 70 cabinets supplémentaires de médecine interne générale et de pédiatrie en Valais ;
3. la confirmation, service par service, des places de stage à l'Hôpital du Valais, ce qui suppose notamment une décision d'augmenter les postes (EPT) et la masse salariale pour absorber le temps de formation clinique.

Sur le plan financier, le principal risque est l'absence d'engagement pluriannuel, alors que chaque volée s'engage pour trois ans de formation. Le projet de désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons (« Désenchevêtrement 27 ») pèse aussi sur les contributions fédérales. Il faut encore veiller à deux points : garder une gouvernance académique claire, centrée sur l'Unifr, et attirer assez vite suffisamment d'étudiantes valaisannes et d'étudiants valaisans, ce qui implique un effort de communication dès la décision prise ainsi qu'un soutien pour la préparation au test d'aptitude.

Les mesures sont d'autant plus efficaces qu'elles sont prises tôt. La plupart doivent démarrer avant la rentrée 2029, et plusieurs dès 2027. Un registre des risques, suivi par une instance de pilotage commune aux deux cantons, servira d'outil de pilotage.

Suite des travaux

Afin de poursuivre la préparation du programme, différentes actions sont à engager dès 2027 :

- une communication ciblée pour les futures étudiantes valaisannes et futurs étudiants valaisans sur l'extension du master d'une part et la préparation au test d'aptitudes d'autre part ;
- l'octroi d'un budget de pilotage de projet et de communication ;
- les conventions-cadres ;
- la mise en place du nouveau parcours dès l'inscription au Bachelor ;
- la mise en place d'une préparation au test d'aptitudes (AMS) en Valais ;
- les négociations avec les universités partenaires.

L'ouverture à la rentrée 2029 doit être confirmée sur la base de garanties vérifiables. En Valais, les moyens nécessaires seront soumis au Grand Conseil avec l'adoption du crédit-cadre sur

l’encouragement des hautes écoles et de la recherche (LEHER) pour la période 2029-2032. À Fribourg, le projet s'inscrit dans la planification financière de l'Université.

Conclusion

Ce projet offre aux deux cantons une occasion rare : former davantage de médecins, au plus près des besoins de leur population, en s’appuyant sur une formation qui a fait ses preuves. Il répond à la pénurie par une solution concrète, partagée et maîtrisée financièrement. Les conditions de sa réussite sont connues et à portée de main, pour autant que les décisions soient prises à temps. En s’engageant dès maintenant, Fribourg et le Valais pourront accueillir leur première volée commune en 2029 et voir, dès 2032, les premiers médecins formés dans ce partenariat rejoindre le système de soins.